



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°133/2023
du Conseil communautaire
Séance du 25 septembre 2023

Date d'envoi de la convocation = 19 septembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 49
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Mohamed BERKANE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY CROS, Claude SALAU, Maria SEUBE, Christian SUAOU, Benoit TRICHOT, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Yves CAZORLA à Michel AGNEL, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Jean Christian REY, Benjamin DESBRUN à Christine CLERC, Daniel MOUCHETANT à Gilles BEAUDET, Christine MUCCIO à Philippe BERTHOMIEU, Jean-Louis NOIRET à Bernard DUCROS, Jennifer OBID à Michel FOND-THURIAL, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Christian SUAOU, Vincent ROUSSELOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à José RIEU

Absents/Excusés : Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Pascale BORDES, Maxime COUSTON, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Fred MALHER, Laurent OUIILLON, Béatrice REDON, Christophe SERRE, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Avenant Contrat Local de Santé

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation de notre système de santé, puis les lois de santé 2004 et la Loi HPST de 2009, Lois successives de Santé auxquels se réfère la notion de Contrat Local de Santé,

Vu le décret n° 2015-986 du 31 juillet 2015 fixant la liste des plans, schémas de planification et contrats conclus par les collectivités territoriales et leurs groupements prenant en considération les objectifs de la politique de la ville,

Vu le Contrat Local de Santé du Gard rhodanien signé le 18 décembre 2019,

Considérant que l'avenant annexé répond à la continuité des objectifs fixés par le Contrat Local de Santé du Gard rhodanien ainsi qu'aux orientations du Projet Régional de Santé 2018-2022,

Considérant la volonté commune de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et de l'ARS Occitanie de renouveler le Contrat Local de Santé du Gard rhodanien et de maintenir la dynamique présente sur le territoire

Considérant que cette question a été présentée à la commission Solidarités du jeudi 7 septembre 2023.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 du Contrat Local de Santé 2^{ème} génération pour la période du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la date de signature du prochain CLS,
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de l'avenant n°1 du contrat local de santé 2^{ème} génération et au financement du poste de coordonnateur

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **03 OCT. 2023**

